

Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Urgences »

Avis n°2024-11 du 10 octobre 2024 sur l'enveloppe relative aux protocoles nationaux applicables aux urgences

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Urgences afin de répartir l'enveloppe Protocoles urgences 2024 d'un montant de 550 000 €.

Le coût estimé pour 2024 s'élève à 567 600 €.

La proposition est de financer l'ensemble des équipes inscrites sur la plateforme « démarches simplifiées » (même s'il y a un dépassement).

Ce principe est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le président
Florent CHAMBAZ